



LES BARRIÈRES PHYSIQUES DEVIENNENT OBLIGATOIRES DANS LES ÉLEVAGES DE POULETS CANADIENS

Sur la base de la littérature scientifique et des rapports épidémiologiques sur les infections à l'influenza aviaire, l'obligation d'ériger des barrières physiques à l'entrée des poulaillers sera bientôt ajoutée au Programme de salubrité à la ferme (PSAF) *Élevé par un producteur canadien*.

- » Affleurement avec le sol
- » D'un mur à l'autre
- » Assez d'espace pour changer de chaussures et de vêtements
- » Hauteur suffisante pour :
 - servir de rappel visuel
 - devoir être enjambée et
 - empêcher le déplacement de matière organique d'une zone à l'autre
- » Ne peut être aménagée du côté de la zone d'élevage



De plus amples informations concernant cette nouvelle exigence et les délais de mise en œuvre sont présentées ici : producteursdepoulet.ca/portail/barrieres-bibliotheque-images/

